

Plan

CLIMAT AIR

ENERGIE

Territorial

2021 - 2026

Participation du public

**Synthèse des observations et
propositions du public**

Conformément à la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (CCCCF) s'est engagée en décembre 2017 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, qui vise à traduire opérationnellement les orientations stratégiques nationales et régionales de transition énergétique en tenant compte des spécificités du territoire.

Le projet de PCAET a été arrêté en conseil communautaire le 18 décembre 2020, puis transmis aux autorités compétentes pour avis. Le Président du Conseil Régional Normandie a retourné le sien le 12 avril 2021, le Préfet de Région Normandie le 3 mars 2021, et la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) le 9 avril 2021.

Ce projet de PCAET a ensuite été mis à la disposition du public du vendredi 16 juillet au lundi 16 août 2021 inclus. Cette participation du public a été organisée par la Communauté de Communes, en tant qu'autorité compétente pour approuver ce plan.

L'objectif de cette mise à disposition était de recueillir les observations et propositions du public, dans la continuité de la concertation menée tout au long de l'élaboration du plan (cf. Bilan de la concertation).

Les modalités de cette mise à disposition ont été définies par arrêté du Président de la CCCCCF du 16 juin 2021 (n°5), conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement.

L'intégralité du dossier a été mis à la disposition du public (sur le site de la CCCCCF et en version papier au siège de la CCCCCF) : diagnostic, stratégie, programme d'action, dispositif de suivi et d'évaluation, bilan de la concertation, avis rendus et note de la CCCCCF en réponse à ces-derniers, évaluation environnementale stratégique, délibérations.

Le public avait la possibilité de transmettre ses observations ou propositions par voie électronique ou sur un registre papier mis à disposition au siège de la CCCCCF.

En cohérence avec la réglementation, un avis de participation du public a été publié dans les journaux locaux (Pays d'Auge et Ouest France), affiché au siège de la CCCCCF et en mairies, et mis en ligne sur le site de la Communauté de Communes (Cf. Annexe).

Le présent document présente les deux contributions reçues (par voie électronique) :

- Contribution de Monsieur FRANQUET Jacques reçue le 01/08/2021 ;
- Contribution de l'Union des Rivages de la Touques reçue le 16/08/2021.

Aucune contribution n'a été inscrite sur le registre papier.

Conformément à l'article L.123-19-1 II du code de l'environnement, les réponses apportées par la Communauté de Communes aux observations et propositions faites seront présentées dans un document séparé intitulé « Motifs de la décision ».

En synthèse, six thématiques ont été abordées :

- La mobilité/les transports ;
- L'habitat et la politique d'urbanisation ;
- Les économies d'énergie ;

- L'amélioration de la qualité de l'air ;
- L'énergie ;
- Le climat.

Contribution de Monsieur FRANQUET Jacques :

De : JFranquet [mailto:jfranquet@orange.fr]
 Envoyé : dimanche 1 août 2021 11:35
 À : Info - Coeur Côte Fleurie
 Objet : 20210801 CONTRIBUTION PCAET 4CF.pdf

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'avis de participation du public que vous avez bien voulu prescrire pour le projet de PCAET de la 4CF, j'ai l'honneur de vous transmettre ma contribution, sous forme du document : 20210801 CONTRIBUTION PCAET 4CF.pdf que vous voudrez bien trouver ci-joint à ce courriel.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition.

Avec mes cordiales salutations,

Jacques Franquet

Courriel : jfranquet@orange.fr
 Mobile : 0607893423

Adresse : 13 avenue John Kennedy - 14360 Trouville sur mer

**AVIS DE PARTICIPATION
DU PUBLIC**
POUR LE PROJET
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

La Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie s'est engagée dans l'élaboration d'un plan à l'échelle opérationnelle des orientations stratégiques nationales et régionales du territoire, pour identifier ses enjeux locaux et définir des objectifs à sa mesure en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, la sécurité, l'adaptation du territoire au changement climatique. Le PCAET est ainsi défini.

Par arrêté n°1 du 16/07/2021, le Président de la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie a décidé de consulter le public sur le projet de PCAET afin de recueillir ses observations et propositions du public.

La procédure de participation du public est ouverte du **du vendredi 16 juillet 2021 à 9h00 jusqu'au vendredi 20 août 2021 à 18h00**.

Le lien vers le site de consultation du public est disponible sur le site de la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie.

Concertation citoyenne sur la transition énergétique

Élaboration de la PCAET de la 4CF

Ma contribution citoyenne à l'axe 2, orientation 1, action 210

Le second objectif indiqué pour cette action 210 est de **promouvoir des alternatives à la voiture pour accéder au territoire et pour s'y déplacer, tout en valorisant davantage les atouts de l'arrière-pays.**

Dans ce cadre, je propose une action « **parkings relais et navette fluviale** » consistant à utiliser le vecteur naturel du fleuve Touques, en le rendant navigable entre la zone voisine du PIC (Pôle International du Cheval) où des espaces peuvent être envisagés pour des parkings de délestage, et la mer.

Un sas-écluse du type de celui d'Honfleur (le nouveau sas-écluse de 2011 a coûté 9,7M€ HT) permettrait de maintenir constant le niveau de la Touques jusqu'à Saint Arnoult et de naviguer avec des navettes à fond plat et faible tirant d'air (comme il en existe notamment à Bruges).

Ces navettes de cinquante places à propulsion électrique desserviraient les parkings relais, le PIC de Saint Arnoult, la zone commerciale de Touques, la presqu'île de la Touques à Deauville et le port de Trouville.

Les quatre communes de la 4CF seraient alors reliées entre elles et libérées d'une part importante du trafic de transit, tant des bus de tourisme que des camping-cars et des voitures.

Ce sas-écluse permettrait également de contribuer au dragage du chenal (celui de 2013, qui a coûté 2,6M€ HT, n'a pas suffi à enrayer l'ensablement du chenal) de manière analogue au Mont Saint Michel.

Ce sas-écluse permettra aussi de prévenir les crues des parties basses de Deauville et Trouville en stoppant la remontée de marée quand le débit de la Touques est fort.

Trouville, le 1er août 2021

Rédacteur : Jacques FRANQUET
 Courriel : jfranquet@orange.fr
 Adresse : 13 avenue John Kennedy 14360 Trouville

Contribution de l'Union des Rivages de la Touques :

De : contact@uniondesrivagesdelatouques.com [mailto:contact@uniondesrivagesdelatouques.com]

Envoyé : lundi 16 août 2021 15:01

À : Info - Coeur Côte Fleurie

Objet : PCAET participation du public

Bonjour,

Veuillez trouver la contribution de l'Association de l'Union des Rivages de la Touques.

Cordialement.

Le Bureau

Le 10 août 2021

Union des Rivages de la Touques

Contribution au PCAET

de la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie

Remarques d'ordre général

Malgré l'urgence à mettre en place les mesures préconisées dans la démarche PCAET, le Plan présenté par la 4CF, qui a demandé un lourd travail, ne contient pas de précisions sur les actions à mener et leur phasage dans le temps. Pour ce qui est de l'habitat, de la mobilité et de l'énergie, le Plan devrait avoir des objectifs plus précis et quantifiés.

Habitat :

1) inflexion de la politique actuelle.

Malgré la baisse tendancielle de population résidentielle et la nécessité de préserver les zones naturelles, un nombre important de constructions ont été réalisées sur les cinq dernières années, dont la grande majorité constituée par des résidences secondaires.

Les lourds programmes de constructions en cours d'étude, principalement sur la colline de Trouville et autour du golf de St Gatien, outre qu'ils s'attaqueront à des zones naturelles et humides, auront un impact sur les nappes phréatiques et fragiliseront la colline de Trouville accroissant les risques d'inondations et glissements de terrains. Ils vont contribuer à l'augmentation du nombre de résidents secondaires sur la 4CF. Le ratio de 2 logements pour 1 résident permanent va être franchi.

D'où la nécessité d'infléchir la politique d'urbanisation actuelle qui conduit à l'accroissement des zones pavillonnaires destinées très majoritairement aux résidences secondaires.

Elle a pour conséquence l'augmentation du trafic de véhicules individuels, de la consommation d'énergie et de l'eau, de la pollution de l'air ainsi que la saturation des équipements d'assainissement.

La construction de logements collectifs moins nombreux mais destinés à la population active outre qu'elle serait moins consommatrice de terres, permettrait de diminuer le trafic de véhicules et la pollution engendrée de façon sensible, car une majorité des emplois sur la 4CF sont occupés par des résidents de communes de l'intérieur du Pays d'Auge, qui commutent journalièrement vers le littoral. Le financement serait réalisé par les bailleurs sociaux qui seraient pleinement dans leur rôle.

Les constructions toujours reportées de maisons de saisonniers utilisables en réalité tout le long de l'année lors des grands week-ends et les vacances scolaires auraient aussi pour conséquence la réduction du trafic routier et la pollution de l'air.

En conclusion, il faut revoir à la baisse les objectifs du SCoT qui visent une augmentation de 10 % du nombre de logements, limiter les extensions pavillonnaires au profit d'immeubles et de la densification des centres-villes.

Une hausse progressive de la taxe d'habitation des résidences secondaires serait souhaitable pour accompagner ce changement d'orientation et financer les programmes s'adressant aux actifs travaillant sur la zone.

2) Économies d'énergie :

Cet aspect a bien été appréhendé dans le Plan mais ne propose pas de solutions pour lancer réellement l'amélioration énergétique des logements privés.

Appel systématique au Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat.

Incitation forte des particuliers-propriétaires avec la mise en place de bilans thermiques gratuits. Diagnostic et inventaire doivent être faits systématiquement et présentés aux propriétaires.

Pour les propriétaires occupants les plus défavorisés, rendre gratuite la démarche d'isolation ou de changement des modes ou moyens de chauffage.

Malgré les efforts des services de la 4CF, on constate peu de résultats du fait de la réticence des propriétaires en précarité financière. Il faut donc financer l'amélioration énergétique des logements anciens jusqu'au coup de pouce de la 4CF pour les propriétaires nécessiteux, nombreux sur le territoire.

Centralisation des données sur les diagnostics lors des transactions immobilières.

Action vers les Mairies (parc immobilier et logements sociaux) et les bailleurs sociaux pour leur transmettre des objectifs à atteindre.

Conditionner les aides aux ravalements des bâtiments à une proposition d'économie d'énergie. Favoriser ainsi les entreprises et les artisans locaux.

Développer les véhicules électriques ou à hydrogène pour les transports collectifs, les transports routiers, les trains inter cités. Les bornes pour voitures individuelles pourraient être mises en place sur les parkings périphériques.

Air : améliorons la qualité de l'air

- 1) réduire la pollution de proximité (particuliers, entreprises, restaurants.)
- 2) réduire le flux quotidien de véhicules venant de l'arrière-pays et des camions et bus (voir plus haut)
- 3) construire des parkings périphériques (**voir développement en annexe « parking de délestage**)
- 4) favoriser la circulation piétonne par des trottoirs redimensionnés dans les centres-villes
- 5) créer des zones à circulation partagée (20 km)
- 6) réduire le niveau de vitesse autorisé aux abords des villes
- 7) donner accès en périphérie aux bornes pour voitures électriques
- 8) favoriser l'utilisation du vélo comme moyen de locomotion en ville et inter-villes. Multiplier les parkings à vélos, inciter la location.
- 9) mesurer la pollution du port de Trouville (émanations de gaz) et inciter financièrement les pêcheurs à améliorer les rendements de leurs moteurs ; faciliter les branchements électriques sur les quais.

10) participer activement aux côtés des organismes compétents au suivi de la pollution de l'air :

En Baie de Seine : la pollution due au trafic maritime est importante (soufre émis par les porte-conteneurs rentrant et sortant du havre ; rappelons qu'un grand porte-conteneur émet autant de CO2 que 60.000 voitures) et aux activités industrielles du Havre.

Localement en liaison avec l'ARS et la mission locale de surveillance du Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) basée à Cricqueboeuf.

Énergie :

Production et utilisation de l'énergie solaire :

- 1) production : **recensement immédiat et quantification des possibilités d'utilisation des surfaces offertes par les bâtiments et terrains municipaux, les bâtiments scolaires et d'habitation, les entreprises (ZAC actuelles et nouvelles) les couvertures des tribunes des stades, des hippodromes, des terrains inexploités des champs de courses (exemple retenu : terrains de l'aéroport de Deauville)**
- 2) éclairage public à basse consommation, à dispersion lumineuse limitée adaptée aux piétons et orientée vers les trottoirs
- 3) multiplication en ville des instruments d'éclairage, signalisation, publicité etc.. utilisant des panneaux solaires
- 4) Prise en compte de la ferme solaire de l'aéroport de St Gatien.

Energies vertes :

La méthanisation : les possibilités d'alimenter une station à partir de la zone sont limitées et nécessiteraient une alimentation en provenance de l'extérieur ce qui serait préjudiciable sur le plan de la pollution de l'air. Les digestats ne pourraient eux non plus épanchés sur place.

Utilisation du bois de la forêt de St Gatien : sans parler des problèmes d'émission de gaz à effet de serre, la forêt ne pourrait alimenter sans dommage les centrales à combustion.

Climat :

En suivant les recommandations du SCoT et du PLUi et en protégeant les zones naturelles sensibles comme les marais, la zone Natura 2000, la Touques, la Baie de Seine et plus près de nous les zones naturelles et humides, bois, haies, mares, nous contribuons non seulement à la qualité de l'environnement mais à la lutte contre le changement climatique.

Cependant, **l'influence de la Baie de Seine sur notre zone est sous-estimée**. Le rôle joué par les océans pour la préservation de l'environnement est primordial et la qualité des eaux de la Baie de Seine est un facteur essentiel à notre environnement, aussi bien sur le plan de l'alimentation, de la qualité de l'air et de la qualité de nos plages sur le plan sanitaire.

La 4CF devrait peser sur les acteurs intervenant sur la Baie et élaborer un plan de suivi : états des lieux annuels, suivis scientifiques de la biodiversité, de la pollution aquatiques en liaison avec l'AESN, ARS, GIP Seine Aval. Elle a sa place au comité de suivi des dragages du port de Rouen, mais ne l'occupe jamais.

Surveillance des sources d'eau de la 4CF en exploitant les données de l'AESN.

L'encouragement de l'agriculture bio de proximité participe à la préservation de l'environnement immédiat et la réduction des déplacements. La SAFER devrait être un interlocuteur et participer à la planification des actions.

Le Plan devrait inclure un programme de verdissement des centres-villes, avec un contrôle strict des abattages d'arbres et de haies.

Tansports :

Parkings de délestage : ce sont des outils indispensables pour améliorer le bilan carbone et faire baisser la pollution des centres-villes.

Les espaces stratégiques sont très peu nombreux et s'amenuisent chaque année. Le Plan doit avoir comme priorité d'identifier des réserves foncières,

faute de quoi, il deviendra impossible d'atteindre l'objectif de réduction de la pollution dans les centres-villes.

Mobilité et désengorgement des centres-villes.

Toutes les villes ont comme objectif d'améliorer la mobilité de leurs habitants et désengorger leurs centres, souvent paralysés par une circulation trop importante.

Depuis quelques années, les municipalités ont souhaité privilégier pour leur centre-ville, la circulation douce, avec pour les piétons des cheminements et des rues piétonnes, mais aussi la circulation à vélo réapparue depuis peu dans le paysage urbain.

La démarche de la Communauté de Communes :

La Communauté de Communes a montré la voie, plaçant la mobilité au centre de ses préoccupations, en finançant la navette qui dessert les villes de Deauville, Trouville, Touques, Saint-Arnoult et Tourgéville. Trouville de son côté a mis en place cet été une navette entre son centre et Hennequeville.

La construction de pistes cyclables à l'intérieur et entre les différentes villes de Cœur Côte Fleurie est bien entamée. Une réflexion a été poursuivie par la 4CF pour améliorer la liaison entre Trouville et Touques le long de la Touques, en s'appuyant sur les zones actuellement occupées par Engie et Place Net.

Les objectifs des villes et les solutions envisagées :

Les villes souhaitent accorder une place encore plus grande aux piétons et aux cyclistes, mais se heurtent à de nombreux obstacles dont la configuration des lieux, et la place trop importante de la voiture, des camions de livraison et des bus touristiques.

Vouloir créer des pistes cyclables et des voies piétonnes sans réduire au préalable le flux des véhicules n'est pas une solution.

Ainsi de plus en plus de villes en sont venues à créer des parkings de délestage en périphérie afin de pouvoir détourner le flux des véhicules et permettre aux vélos et piétons de reprendre possession de l'espace qui leur est dû.

La Communauté de Communes (4CF) en charge de la mobilité.

La Communauté de Communes vient de modifier ses statuts pour prendre à sa charge la compétence « Mobilité », et ce transfert sera effectif à compter du 1^{er}

juillet 2021, avec entre autres comme objectifs de sortir de la dépendance automobile, d'accélérer le déploiement des services numériques, de concourir à la transition écologique en développant l'usage du vélo, de la marche, d'investir dans les infrastructures de transport.

Ces démarches sont encouragées par l'Etat, la Région et le Département ainsi que les Agences Environnementales. Dès à présent, dans le cadre du soutien à l'investissement et du plan de relance des collectivités, l'Etat prévoit de financer des projets liés à la mobilité à hauteur respectivement de 300 et de 900 Millions €. La Ministre des Territoires, Mme Gourault a annoncé la signature imminente d'un accord de relance entre l'Etat et notre Région.

Création d'un ou plusieurs parkings de délestage.

Lors de la saison, les vacances scolaires et tous les week-ends ensoleillés, surgissent de façon récurrente les difficultés de circulation dans les centres-villes de la 4CF, et principalement à Trouville et Deauville.

Avec cette nouvelle compétence, la 4CF va pouvoir s'atteler à résoudre ces problèmes qui minent l'attractivité de nos villes et impactent notre économie essentiellement touristique. Les planètes sont alignées, le lancement de ce chantier contribuera à la relance locale, son financement assuré par les partenaires mentionnés plus haut, et de plus, au vu des recettes des parkings des villes de Trouville et Deauville, ce serait un investissement rentable pour la collectivité. Cet investissement avec son impact sur la diminution du CO2 et sa production d'énergie solaire, trouve sa place dans le futur PCEAT de la 4CF.

Le ou les projets : parking de délestage multifonctions :

Ce type de parking se répand de plus en plus autour des villes touristiques connaissant des problèmes de circulation.

En plus des **places de parkings pour véhicules individuels**, le site pourrait abriter :

- **une plateforme logistique** permettant de mutualiser les livraisons sur le dernier kilomètre avec des véhicules propres désengorgeant ainsi les centres-villes régulièrement pris d'assaut en fin de matinée par des camions surdimensionnés et polluants.

- **un parking pour les bus** touristiques qui ne pourront plus pénétrer dans les villes.
-
- **Et pour encourager la mobilité douce à partir du parking :**
-
- **des bornes de recharges** pour véhicules et vélos électriques et **une consigne pour les vélos** de location.
- **un espace de covoiturage**

La facturation de l'heure de parking devrait être incitative par rapport aux tarifs pratiqués en ville, et la liaison avec les centres-villes se ferait moyennant une navette gratuite permanente.

Pour réduire l'emprise au sol le parking pourrait être à étages à l'instar de ce qui a été fait pour le Carrefour de Touques.

Production d'électricité verte.

Les parkings individuels pourraient être protégés par des ombrières photovoltaïques, solution déjà adoptée par de nombreuses villes.

L'électricité produite est revendue à EDF et contribue, avec les heures de location, à la rentabilisation de l'investissement qui peut bénéficier de subventions importantes de l'Etat, de la Région et du Département, toujours dans le cadre du financement de la transition énergétique ainsi que du plan de relance.

Les implantations possibles.

Les conditions de réalisation.

La proximité avec un axe routier, l'accession directe depuis cet axe, un éloignement réduit par rapport aux centres-villes. L'exemple du parking de délestage d'Hennequeville est probant : excentré, difficile d'accès, il ne peut qu'être une solution d'appoint.

Plusieurs lieux ont été répertoriés :

- l'espace en friche du lawn-tennis qui serait situé dans une zone sensible.

-les parkings existants de la zone commerciale qui poseraient un problème de cogestion avec le secteur privé.

Mais parmi ces lieux, l'un d'entre eux nous paraît être une opportunité unique :

La Communauté de Communes est en train de libérer un grand espace occupé en partie par des restes de l'ancienne station d'épuration. Ce terrain est situé à Touques, en lisière de la route départementale menant aux entrées des villes de Deauville et Trouville. Des bâtiments importants ont été détruits et une dépollution du terrain est en cours. La création d'une déchetterie du côté de la Croix Sonnet va entraîner la disparition de celle du Chemin du Roy, libérant un espace supplémentaire.

Ce terrain, magnifiquement situé et facilement accessible depuis la Route de Paris (D677) pourrait voir la construction d'un parking de délestage communautaire qui aurait pour vocation d'accueillir une bonne part des trafics de voitures, camions et bus de Trouville, Touques, Saint Arnoult et Deauville.

Ce projet est respectueux du SCOT en matière de consommation des terres.

En effet, il rentre dans le cadre de la politique de réduction de consommation et l'artificialisation des terres SCOT Nord Pays d'Auge puisqu'il se situe sur une ancienne zone industrielle qu'il a fallu dépolluer.

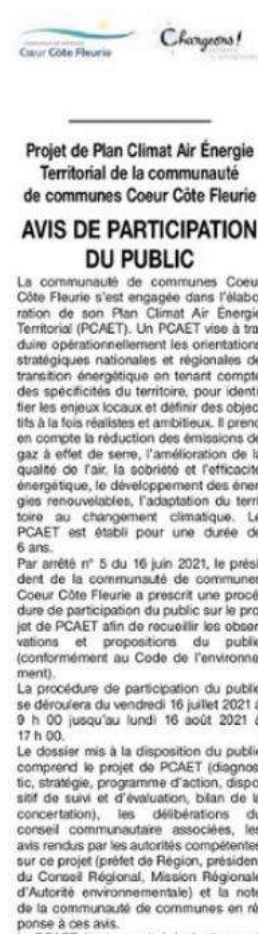
Nous espérons que ce courrier vous incitera à mettre à l'ordre du jour de vos travaux le problème crucial à nos yeux de la circulation dans les centres-villes couplée à la baisse des gaz à effets de serre issus du transport.

L'association de l'Union des Rivages de la Touques

[

ANNEXE

Ouest France, 23/06/2021 :



Le PCAET étant soumis à évaluation environnementale, son contenu est disponible parmi les pièces du dossier soumises à la présente procédure de participation du public. L'avis rendu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Normandie sur le projet de PCAET est également joint au dossier.

L'ensemble des pièces du dossier est consultable, pendant la durée de la procédure :

- sur le site internet de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie à l'adresse suivante : www.coeurcote fleurie.org
- en version papier, au siège de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie à l'adresse suivante : 12, rue Robert-Fossorier, 14800 Deauville, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Les observations et propositions du public pourront parvenir à la communauté de communes, pendant la durée de la procédure :

- par voie électronique à l'adresse suivante : info@coeurcote fleurie.org avec la mention : «objet : PCAET - consultation du public».
- sur le registre mis à disposition du public au siège de la communauté de communes à l'adresse suivante : 12, rue Robert-Fossorier, 14800 Deauville, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Pour tout complément d'information, le public est invité à s'adresser à Mathilde Lemancel, chargée d'études en urbanisme à la communauté de communes : info@coeurcote fleurie.org 02 31 88 54 49.

À l'issue de la participation du public, le projet de PCAET, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis émis et des observations et propositions du public, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Au plus tard à la date d'approbation en conseil communautaire et pendant une durée minimale de trois mois, la communauté de communes rendra public, sur son site internet www.coeurcote fleurie.org la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Pays d'Auge, 22/06/2021 :

Vie des sociétés
/226160601 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 juin 2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI CHAUBAL.

Objet social : achat, location et administration de tous biens et droits immobiliers.

Siège social : 1545, Écurie de Launay, 14130 Saint-Julien-sur-Calonne.

Capital : 250 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Lisieux.

Gérance : Mme CHAUSSON Émilie demeurant 1545, Écurie de Launay, 1545 Écurie de Launay, 14130 Saint-Julien-sur-Calonne.

Clause d'agrément : cession soumise à agrément.

Émilie CHAUSSON

Avis administratif
/226172201 - AA

Communauté de communes Cœur Côte Fleurie

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Pour le projet de Plan Climat Air Énergie territorial de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Un PCAET vise à traduire opérationnellement les orientations stratégiques nationales et régionales de transition énergétique en tenant compte des spécificités du territoire, pour identifier les enjeux locaux et définir des objectifs à la fois réalistes et ambitieux. Il prend en compte la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air, la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation du territoire au changement climatique. Le PCAET est établi pour une durée de 6 ans.

Par arrêté n° 5 du 16 juin 2021, le président de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie a prescrit une procédure de participation du public sur le projet de PCAET afin de recueillir les observations et propositions du public (conformément au Code de l'environnement).

La procédure de participation du public se déroulera du vendredi 16 juillet 2021 à 9 h 00 jusqu'au lundi 16 août 2021 à 17 h 00.

Le dossier mis à la disposition du public comprend le projet de PCAET (diagnostic, stratégie, programme d'action, dispositif de suivi et d'évaluation, bilan de la concertation), les délibérations du conseil communautaire associées, les avis rendus par les autorités compétentes sur ce projet (préfet de Région, président du Conseil Régional, Mission Régionale d'Autorité Environnementale) et la note de la communauté de communes en réponse à ces avis.

Le dossier mis à la disposition du public se déroulera du vendredi 16 juillet 2021 à 9 h 00 jusqu'au lundi 16 août 2021 à 17 h 00.

Le dossier mis à la disposition du public comprend le projet de PCAET (diagnostic, stratégie, programme d'action, dispositif de suivi et d'évaluation, bilan de la concertation), les délibérations du conseil communautaire associées, les avis rendus par les autorités compétentes sur ce projet (préfet de Région, président du Conseil Régional, Mission Régionale d'Autorité Environnementale) et la note de la communauté de communes en réponse à ces avis.

Les observations et propositions du public pourront parvenir à la Communauté de Communes, pendant la durée de la procédure : par voie électronique à l'adresse suivante : info@coeurcote fleurie.org avec la mention : «Objet : PCAET - consultation du public».

sur le registre mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : 12 rue Robert Fossorier, 14800 Deauville, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Pour tout complément d'information, le public est invité à s'adresser à Mathilde LEMANCEL, chargée d'études en urbanisme à la Communauté de Communes : info@coeurcote fleurie.org - 02 31 88 54 49.

À l'issue de la participation du public, le projet de PCAET, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis émis et des observations et propositions du public, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Au plus tard à la date d'approbation en conseil communautaire et pendant une durée minimale de trois mois, la Communauté de Communes rendra public, sur son site internet www.coeurcote fleurie.org, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Coordonnées de l'autorité compétente : Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, 12, rue Robert Fossorier, 14800 Deauville, 02 31 88 54 49.

Affichage CCCCF le 21/06/2021 :



Mise en ligne sur le site de la CCCC le 22/06/2021 :

